

ZEGERS'INFOS



Le 28 Avril **OUVERTURE** de votre **NOUVEAU MAGASIN**

La Commode de Louise
Prêt à porter Femmes (du 34 au 56)
Chaussures, Lingerie (du 85A au 105E), Bijoux et Accessoires



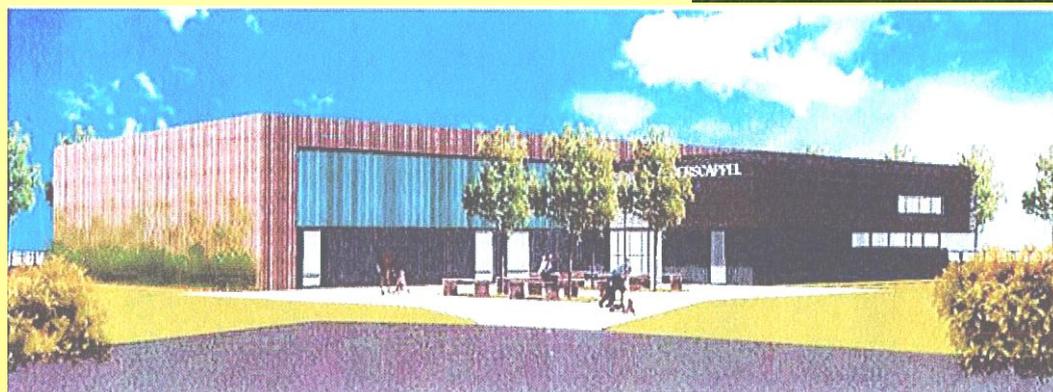
3bis, rue d'Ypres - 59470 Zegerscappel

Tel. 03 28 62 20 82



La Commode de Louise

e.mail : lacommodedelouise@orange.fr





Le mot du Maire



Pour bien commencer

Mesdames, Messieurs, Chers zegerscappelais

Aujourd'hui, le secrétariat, le personnel communal, les adjoints et l'ensemble du conseil sont au travail pour mettre en œuvre ce que nous avons programmé pour 2018 et notamment dans cette période délicate de la préparation du budget qui sera présentée en ce début avril.

Il n'y aura pas de changement en matière de fiscalité, et les dotations de l'Etat restent similaires à l'an dernier. Le financement de la salle de sport sera notre priorité et les premiers coups de pelle démarreront en avril, mai de cette année.

La résidence du Moulin sera commercialisée durant l'été avec ses 24 parcelles entre la Route de St Omer et la rue du Moulin.

Bien évidemment, d'autres projets verront le jour cette année :

En matière de voirie, les travaux de gravillonnage de la rue du 5 septembre démarreront fin mai, la réfection de la rue des cailloux et le chemin des templiers (de la départementale à la rue d'Arneke) à l'automne.

En projet, un comité technique a été mis en place dans l'objectif de réfléchir à la remise à l'état d'origine du Monument aux Morts. Dans le cadre de participation citoyenne, celui-ci fait émerger des propositions intéressantes que nous espérons pouvoir mettre en œuvre progressivement.

Enfin, en matière de commerces, vous verrez dans ce numéro des détails concernant l'agrandissement de « Panier Sympa » en « Cocci Market » et l'ouverture prochaine de la « Commode de Louise ». Réjouissons-nous du dynamisme et de l'initiative de nos commerçants !

Le développement de notre commune doit se poursuivre raisonnablement mais sûrement. Malheureusement nous ne maîtrisons plus totalement notre droit des sols, et les prévisions en matière d'urbanisme sont à la baisse. Nous défendrons au sein de la communauté de Communes et au travers de la mise en œuvre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) la nécessité de cette évolution de notre démographie, vitale pour nos territoires ruraux, notre école, nos commerces !

Bonne lecture
Chantal Comyn
Votre Maire

Etat civil

Naissances :

- Lyana MILLIOT de Adrien MILLIOT et de Marion VANACKER
- Noam SAINT-MACHIN de Damien SAINT-MACHIN et de Virginie TURQUET
- Mia SIROP de Grégory SIROP et de Camille GHULAM

Mariages :

- Claudie WAESELYNCK et Suda SONU

Décès :

- Raymonde BAILLIE
- Marcelle WAESELYNCK
- Marie PETITPREZ
- Marie RYCKEBUSCH



RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 FEVRIER 2018

Présents : C.COMYN ; F.SPICHT, L.CLOET, V.COLAERT ; J.DEVULDER, M.GHEKIERE, A.NIETO ; C.CARPENTIER, S.DEKEISTER, B.DESTEIRDT, R.FEBURIE, A.POUBLANC, T.SIPIETER, S.WAREMBOURG .

Excusé : F.RICHARD ayant donné pouvoir à A.NIETO
F.SPICHT est nommé secrétaire de séance.

Election d'un président pour le compte administratif 2017

J.DEVULDER est élu à l'unanimité.

*Quelques rappels : le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur = Maire.
Le compte de gestion est le bilan financier du comptable = Trésorerie.*

Vote des comptes administratifs et de gestion de la commune et de la régie de transport 2017

Commune

<u>Section de fonctionnement :</u> Recettes : 925 790.66 € Dépenses : 802 826.89 €	<u>Section d'investissement :</u> Recettes : 117 838.16 € Dépenses : 192 672.96 €
Soit un résultat 122 963.77 €	Soit un résultat de - 74 834.80 €

Régie de transport : section de fonctionnement :

Recettes : 6 750.73 € Dépenses : 4 047.18 € Soit un résultat : 2 703.55 €

F.SPICHT explique les raisons du déficit d'investissement compensé par le résultat de fonctionnement : un niveau d'investissement important, des subventions notifiées mais non versées au 31 décembre 2017 (DETR, TEP-CV, ...) pour environ 20 000 €, et près de 50 000 € de dépenses en ingénierie pour la salle de sports (architectes, bureau d'études...). Ces dépenses participent déjà aux 400 000 € d'autofinancement de la salle de sports par la commune.

Vote à l'unanimité du conseil des deux comptes

Affectation de résultats

Nb : « reste à réaliser » de la section d'investissement : dépenses qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre 2017, et en recettes : celles qui sont certaines (subvention notifiée) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
RECETTES	117 838.16 €	RECETTES	925 790.66 €
DEPENSES	192 672.96 €	DEPENSES	802 826.89 €
Résultat exercice	- 74 834.80 €	Résultat exercice	122 963.77 €
Résultat antérieur	42 191.88 €	Résultat antérieur	619 303.02 €
Résultat global	-32 642.92 €	Résultat global	742 266.79 €
Reste à réaliser		Résultat à affecter	0 €
• Dépenses	213 001.00 €		
• Recettes	453 530.00 €		
Excédent	207 886.08 €	Résultat après affectation	742 266.79 €

Vote à l'unanimité du conseil

Fiscalisation SIDEN/SIAN

Mme le Maire rappelle que la commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie ». La contribution est de 5 € / hab avec un engagement de stabiliser ce montant jusqu'en 2020 afin de mettre aux normes l'ensemble des bouches et réservoirs d'incendie, soit un montant de 7840 € TTC. **Vote à l'unanimité du conseil.**

Ressources Humaines :

. Information remplacement personnels

Accident du travail : A. DEGRUGILLERS, contrat aidé ; a glissé sur une plaque de verglas . Remplacement à 20h /semaine par Sophie TALEUX en CDD

Embauche de Isabelle DANS (CDD de 8h : semaine) pour la pause méridienne.

Choix d'une direction pour le centre aéré de cet été, Mr Anthony DAMAN a été retenu. Actuellement professeur des écoles, il a une expérience de directeur adjoint à Hondschoote.

. Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'attaché territorial suite au départ de K. DE-BLOCK.

.Avancement de grade

Il est proposé un avancement de grade pour A. DEBAEKE, du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe. **Validation à l'unanimité du conseil.**

. Réforme des indemnités du personnel (RIFSEEP) / Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

F.SPICHT expose le travail réalisé en vue de la transposition du statut des agents à ce nouveau régime indemnitaire, travail soumis à la commission RH lors de la séance du 13 février. Avant validation par le conseil, le projet doit être soumis pour avis au comité technique paritaire.

Ce régime a été créé par décret du 20 mai 2014, dans le but de rationaliser les régimes indemnitaires existants dans les fonctions publiques, il se substituera à toutes autres primes et indemnités de même nature (IAT...).

LE RIFSEEP est composé de l'indemnité principale (IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement (CIA).

L'IFSE repose sur la formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions et la prise en compte de l'expérience professionnelle accumulée par l'agent.

Les montants maxima par groupes de fonctions sont déterminés par arrêté ministériel. Le Conseil Municipal proposera d'établir un barème propre à Zegerscappel tenant compte des réalités budgétaires communales.

Une grille de cotation par item permet de situer chaque agent par rapport à ce barème.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière se servir. L'appréciation se fonde au moment de l'entretien professionnel. Le versement de ce complément indemnitaire est facultatif. Mme le Maire et les membres de la commission ont jugé intéressants cet axe de la réforme qui permet de valoriser l'engagement de l'agent, même s'il convient de limiter l'enveloppe allouable à cette prime.

Les agents ont été informés préalablement par courrier de la mise en œuvre de la démarche.

.Compte Epargne Temps

Le compte épargne-temps (CET) représente la possibilité d'accumuler des droits à congés rémunérés ou non par le report de jours de congés, de jours de R.T.T. et/ou de repos compensateurs. Le projet de délibération a fait l'objet d'une saisine du Comité Technique Paritaire Intercommunal du Centre de Gestion, qui sera étudié lors de leur prochaine réunion.

Point sur la salle de Sport

Ouverture des réponses des entreprises suite à l'appel d'offre. 75 réponses réceptionnées. Entre 2 et 11 réponses par lots. Pas d'éléments de réponse pour le lot 14 (élévateur)

Il est décidé d'une négociation sur l'ensemble des lots et des demandes de précisions sur les options. L'attribution définitive se fera en commission d'appel d'offres.

Délibération pour demande de Subvention DETR pour les travaux de mise en place de sanitaires supplémentaires à l'école.

La municipalité sollicite une subvention de 19 960 euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (fonds Etat) pour la mise en place d'un modulaires sanitaires permettant d'augmenter le nombre de WC disponibles pour les enfants à l'école primaire (le coût total de l'opération est estimé à 49 900 € HT). Accord à l'unanimité en vue de solliciter la subvention.

Plan d'actions cimetièrre

F.SPICHT rend compte des travaux de de la commission cimetièrre qui s'est réunie le 23 janvier.

ZEGERSCAPPEL a la particularité d'avoir avant 2009 proposé des concessions non limitées dans le temps. Ce qui signifie qu'elles sont « à perpétuité » et ne peuvent être récupérées par la commune que par l'application longue et complexe d'une procédure d'abandon.

Propositions de plan d'actions immédiat:

. Prévoir un emplacement disponible pour caveau provisoire ou caveau d'attente

. Mise en place de nouveaux contrats de concession avec durée revue (depuis 2009, 50 ans) et application de tarifs.

Eu égard à la pratique et aux tarifs appliqués par les communes voisines, Mme le Maire propose des concessions de 30 et 50 ans au tarif de 250 et 400 €, disposition applicable immédiatement. Il est précisé que l'application d'un tarif tient aux coûts que représenteront pour la commune les charges liées à la reprise de concessions à l'état d'abandon (retrait du tombeau, création d'un ossuaire). Mme le Maire précise que depuis la mise en place du columbarium, des tarifs sont appliquées pour l'attribution d'emplacements.

11 conseillers votent pour cette disposition, 4 s'abstiennent

. Jardin du souvenir : il est indispensable de faire figurer le nom des personnes dont les cendres ont été dispersées sur un monument..

Vers un nouveau règlement du cimetière. Le règlement actuel existe. Il a besoin d'être « toiletté », complété. Il est proposé que la commission « cimetière » reprenne lors d'une prochaine séance l'ensemble des termes du règlement intérieur.

Informations complémentaires

Abattoir

Un groupe de producteurs locaux s'est constitué sous la forme associative, « l'Union des Flandres », pour envisager la reprise de l'abattoir. Une étude de faisabilité est nécessaire afin d'accompagner la réflexion engagée et de confirmer le potentiel et les conditions de viabilité d'une filière complète en circuits courts des productions de viandes.

La phase 1 consiste à établir des scénarios de reprise de l'activité (portage juridique, bilan et projection financière de l'activité, organisation de l'activité). La phase 2 : disposer d'un éclairage complet sur la faisabilité et viabilité, cout estimatif de réhabilitation et de mise en conformité et les aides mobilisables, formes juridiques adaptées...

L'étude de marché est fléchée pour un budget de 60 000 euros avec une tranche ferme estimée à 30 000 euros. Cette dernière serait financée comme suit 50% fonds européen LEADER, 30% CCHF ;10% Producteurs, 10 % commune de Zegerscappel. Validation à l'unanimité du conseil.

Lotissement du Moulin : La division cadastrale est en cours. A partir de juin, lancement de la vente des parcelles.

« **Flandre Optique** » : Mme le Maire informe de la mise en place de ce commerce ambulante proposant les services d'un magasin d'optique. Passage ½ journée par mois à partir de mai.

R.FEBURIE intervient par rapport aux **problèmes de stationnement des véhicules qui empêchent la bonne déambulation des piétons** sur les trottoirs, phénomène particulièrement visible rue d'Ypres malgré le nouveau parking à l'arrière des maisons. Il est convenu d'envoyer aux personnes concernées un courrier. Mme le Maire n'exclut pas le recours à la verbalisation.

M.GHEKIERE évoque le problème des chiens qui aboient tard le soir. Là encore, les propriétaires concernées seront sensibilisées à titre préventif dans un premier temps.

RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 mars 2018

Présents : C.COMYN ; F.SPICHT, L.CLOET, V.COLAERT ; J.DEVULDER, M.GHEKIERE, A.NIETO ; C.CARPENTIER, S.DEKEISTER, B.DESTEIRDT, F.RICHARD, T.SIPIETER, S.WAREMBOURG.

Excusé : R.FEBURIE donne pouvoir à B.DESTEIRDT

A. POUBLANC donne pouvoir à T.SIPIETER

F.SPICHT est nommé secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme le Maire, les élus respectent une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de l'Aude et en respect de l'acte héroïque du Colonel BELTRAME.

Avis sur le projet d'un élevage porcin sur la commune d'Arnèke (naisseur/engraisseur) 172 truies après le projet. Les épandages seront réalisés sur les parcelles de l'EARL Dequidt pour une superficie de 137,04 hectares. Les effluents seront enfouis immédiatement lors de l'épandage. Zegerscappel est concerné pour 1,15 et 0,48 hectares (rue du 5 septembre proches voie ferrée). Le dossier a été réalisé avant le remembrement d'Arneke ce qui va modifier l'emplacement des parcelles prévues. Mme le Maire remercie S.DEKEISTER pour son aide dans l'étude du dossier. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité

SIECF : cotisation communale au titre de l'année 2018.

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIECF – Territoire d'Énergie Flandre. Par délibération du 8 février 2018, le SIECF a décidé de maintenir pour la troisième année consécutive, les cotisations, soit Électricité : 3.10€/hab, Télécommunication Numérique : 5.50€/hab répartis entre la commune et la Communauté de Communes. Zegerscappel adhère pour ces deux compétences. Le Conseil a fait le choix préalable de fiscaliser ces champs d'actions par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux. Accord à l'unanimité du Conseil pour maintenir cette fiscalité directe.

F. RICHARD, informe que dès 2019, vu la baisse du prix des prises numériques négociée par le syndicat, le coût par habitant va baisser (télécommunication numérique). Zegerscappel devant être raccordé à la fibre en 2021.

Cadre réglementaire de la qualité de l'air intérieur des E.R.P. accueillant les enfants de classes maternelles.

La CCHF a signé une convention avec ATMO (Hauts de France) au Conseil communautaire du 7 mars 2018 et y adhère par une cotisation annuelle de 8 633,00 euros. C'est une Association du Réseau National de la Surveillance de la Qualité de l'Air (rôles de surveillance (par étude, par mesure, évaluation des moyens d'aération ...) ; d'information ; d'accompagnement .

Au 1er janvier 2018 pour les ERP « Accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires », il convient de surveiller les moyens d'aération, et mettre en œuvre une campagne de mesure des taux de polluants et d'auto évaluation de la qualité de l'air au moyen de guides pratiques pour une qualité de l'air meilleur dans les lieux accueillants les enfants.

Il est proposé que Marie-Josée Saint-Machin soit référente pour la commune. Le conseil valide à l'unanimité. Elle bénéficiera d'une formation et d'un accompagnement au remplissage de grilles d'autodiagnostic (second semestre). Pour Zegerscappel sont concernées : la salle de loisirs, les classes maternelles, la garderie, la cantine

Délibération sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) à compter du 1^{er} avril 2018.

Ce dossier a fait l'objet d'une saisine réglementaire auprès du Comité Technique Paritaire Intercommunal du Centre de Gestion. Madame le Maire informe que ce dossier n'a pas été étudié lors de leur séance du 23 mars dernier. Sans avis de cet organisme, il n'est pas possible de délibérer. En conséquence, ce point est reporté au conseil municipal du mois de juin afin que le C.T.P.I. puisse formuler au préalable son avis lors de sa prochaine réunion prévue en date du 1^{er} juin 2018.

Délibération sur la mise en place du Compte Épargne Temps pour les agents communaux

De même que pour le point précédent, le Comité Technique Paritaire Intercommunal a été saisi pour avis. Cet organisme a demandé de retravailler le projet de délibération concernant le droit d'option. Par conséquent, le projet de délibération modifié fera l'objet de nouveau d'une saisine du C.T.P.I. lors de leur prochaine réunion, le 1^{er} juin 2018.

Salle des sports

Délibération sur le résultat de la commission d'appel d'offre

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 16 lots séparés lancée le 6 décembre 2017 pour la construction de la salle de sports sur le territoire communal.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le lundi 22 janvier 2018 pour l'ouverture des plis et le lundi 19 février 2018 a pris connaissance du rapport d'analyse dressé par le Cabinet d'Architecture Abciss, Maître d'œuvre en charge de l'analyse de l'ensemble des 75 dossiers reçus. Après examen des dossiers conformément aux critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), la CAO a retenu les offres économiquement les plus avantageuses, qui correspondent au montant prévisionnel des travaux ciblés.

Le Conseil municipal suit à l'unanimité les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 14 lots. Pour le lot n°14 (ascenseur) pour lequel il n'y a pas eu de réponse, il est proposé de lancer une nouvelle consultation par procédure adaptée. L'estimation de ces prestations n'excède pas 15 000 € HT.

Demande de subvention auprès du Conseil National de Développement du Sport de 50 000 € non accordée au motif d'un taux d'équipements sportifs sur le secteur supérieur à la moyenne nationale.

Demande de subvention à la Région Hauts de France.

Suite aux modifications du projet initial notamment, par la création d'un niveau supplémentaire, et par conséquent de l'augmentation du budget prévisionnel de 230 111 €, Madame le Maire propose de modifier la demande de subvention initialement prévue à 200 000 € pour la porter à 250 000 €.

Validation à l'unanimité du conseil municipal

P.L.U.I. : point de la Commission Urbanisme sur la proposition de zonage de la commune.

La commission s'est réunie le 14 mars

Le contexte : Actuellement, le souhait de développement de l'habitat est important sur la CCHF : de l'ordre de **275 ha**. Ce qui est largement supérieur aux objectifs du SCOT. Ceci a donc amené l'AGUR à évaluer les sites potentiels de développement selon 6 critères : le foncier, enjeu agricole, enjeu assainissement, l'hydraulique, enjeu écologique, les risques et nuisances. Avec cette analyse, les résultats passent de **275 ha à 182 ha**. De ceux-là ont été décomptés les projets de construction en cours et démarrés avant le PLUI (juin 2019). Dans le cas contraire, ils seraient comptabilisés dans une zone à urbaniser (c'est le cas pour Zegerscappel : lotissement du Moulin)

Les objectifs du SCOT, pour la CCHF sont les suivants : (hypothèse) 2000 logements sur la durée du SCOT. Déduction de 15 % de renouvellement urbain (300 logements). Application d'une densité moyenne de 20 logements / ha. En appliquant cette analyse multi critères, les zones dédiées à l'habitat devraient encore être réduite de **182 ha à 85 ha**.

Pour Zegerscappel : 6, 9 ha urbanisables souhaités, 4,9 attribués selon l'application de cette règle.

Remarques de la commission urbanisme de Zegerscappel

Concernant le plan des zones urbanisables, nous avons trois remarques à formuler

. Revoir la surface de la zone du lotissement du Moulin qui doit être recalculée car sur le plan, elle intègre le terrain d'un propriétaire qui est déjà en partie construit. Il s'agit cependant de garder constructible la liaison possible entre ce terrain et la rue D.DONCRE avec de part et d'autres de la liaison, deux terrains.

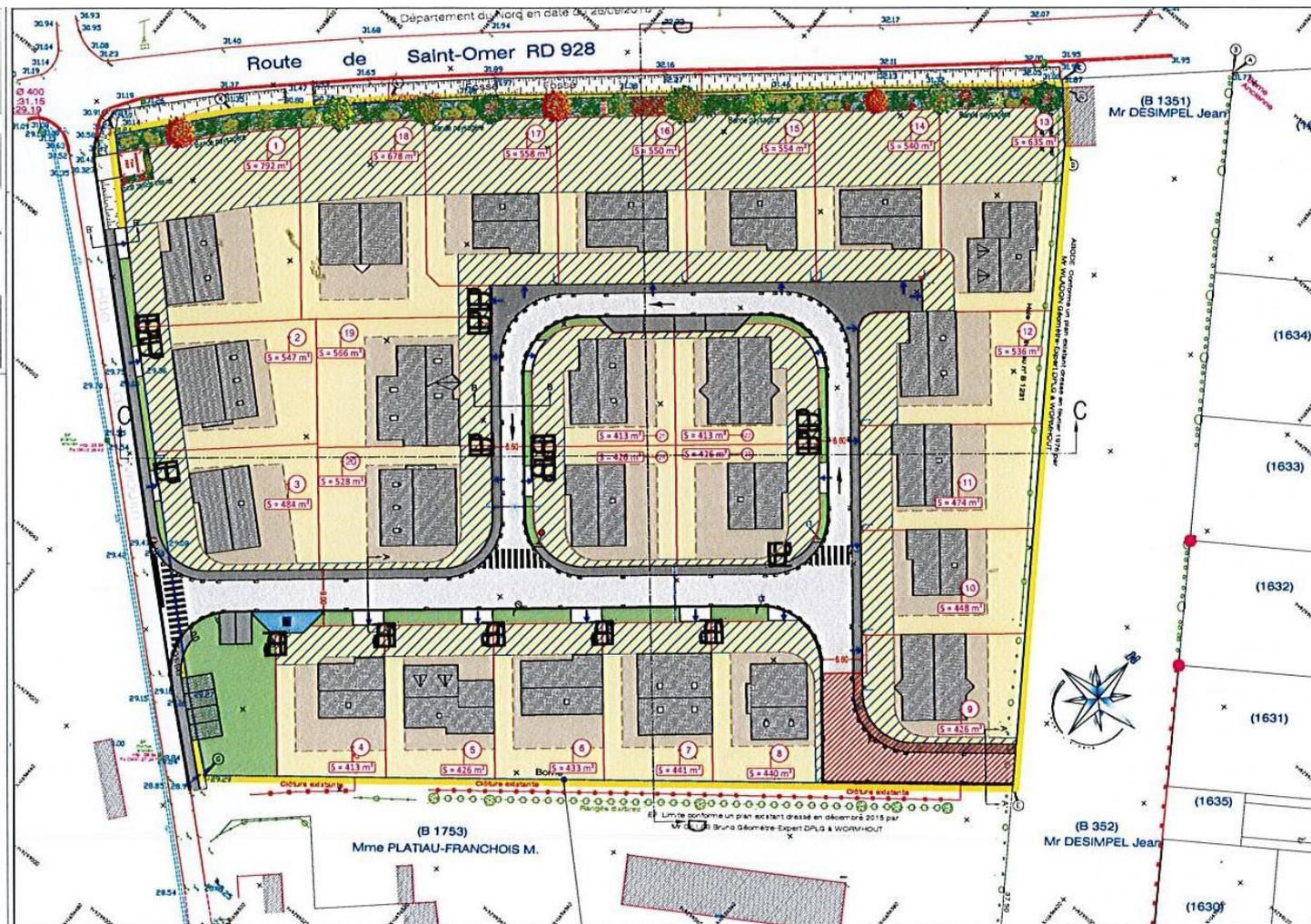
Ceci requalifiera la surface totale à **1,6 Hect environ au lieu de 2 hectares**.

. le recalibrage de la **zone entre la rue verte et la rue d'Ypres** en la réduisant du site dénommé « la pâture » qui est un espace que l'on peut qualifier de naturel. Si la Zone du lotissement du moulin n'a pas abouti en zone urbaine (délai contraint d'ici le vote du PLUI) il paraît prudent de la maintenir, le calcul des surfaces totaliserait 5,5 hect et non 4,90 hect comme suggéré.

Revoir encore à la baisse les zones potentiellement urbanisables ne serait pas cohérent, dans le contexte actuel. La zone 4 ne peut encore être diminuée en raison de la nécessité de la liaison entre la rue verte et la rue d'Ypres pour des questions de circulation.

Comité technique monuments aux morts : F.SPICHT fait état de la réunion qui a rassemblé des membres du conseil et des représentants de l'UNC-AFN. Une réunion qui a permis de définir les priorités souhaitées dans le cadre de la rénovation du monument à savoir : 1. Remise à l'état initial de la pierre et du monument ; 2. suppression de la haie arrière. 3. Valorisation du monument par un éclairage au sol. 4. Retrait du muret actuel et de toutes les briques jaunes. 5. Création de marches et d'un parterre en pierres bleues. La réalisation de ces différentes phases étant sujette aux coûts et à la capacité financière de la commune de les réaliser. Des devis seront réalisés prochainement.

le plan d'aménagement de la Résidence du Moulin



24 lots destinés à la construction de pavillons individuels sont dès à présent disponibles.

Une modélisation du projet est disponible en Mairie afin de vous présenter les différentes possibilités de construction.

Commercialisation courant juin 2018

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le lotisseur :
 IMWO (IMMO France)
 03 21 01 90 06

Un plan d'actions communal pour le cimetière

Les problèmes principaux qui se posent pour le cimetière:

- . **Disponibilité de places** particulièrement pour les nouvelles demandes de caveaux. Une problématique qui ira grandissante compte tenu de l'augmentation de la population du village.
- . **Le respect de la réglementation générale** relative aux cimetières. Eu égard au respect que chacun doit aux dépouilles et aux familles, il importe de mesurer les écarts entre les pratiques actuelles de la commune et la législation pour les corriger.



Si une réserve foncière a été prévue au Plan Local d'Urbanisme en vue de l'emplacement d'un nouveau cimetière (chemin de Cassel), il est préférable de tendre vers une gestion optimale du cimetière actuel, pour éviter les charges liées à la création d'un tel espace sur les finances communales.

Zégerscappel, souhaite conserver la tradition flamande du cimetière (kerkhof) autour de l'église.

L'absence de nombreuses concessions pour les inhumations : Le fruit de « l'Histoire »

ZEGERSCAPPEL a la particularité d'avoir avant 2009 proposé des concessions non limitées dans le temps (délibération du 12 09 2009 qui fixent les concessions à 50 ans) et de proposer des concessions gratuites : « *ont droit à une sépulture dans le cimetière communal : les personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile ; les personnes domiciliées dans la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées ; les corps des personnes décédées hors du territoire de la commune peuvent être inhumés dans le cimetière, à condition qu'un emplacement existe et leur soit réservé dans une sépulture de famille ; les zégerscappelais qui résident en maison de retraite* »...

Ces principes ne sont pas les mêmes pour ce qui concerne le columbarium (durée de concession de 50 ans, et concession payante)

Qui dit « absence de durée de concession » dit par définition « perpétuité » pour de très nombreux caveaux attribués avant 2009.

La reprise de sépultures ;

Cette procédure est différente selon qu'il s'agisse d'une inhumation en terrain commun ou d'une concession funéraire. En terrain commun, la commune serait en droit de reprendre une sépulture à partir de 5 ans.

La loi impose 3 critères pour reprendre une concession « classique »: une durée de plus de 30 ans, la dernière inhumation doit dater d'au moins 10 ans et la notion d'abandon.

L'état d'abandon doit être constaté au procès-verbal dressé sur place par le Maire avec respect de certaines conditions d'accompagnement, de prévenance, de précision dans la description, d'affichage.... Au terme des 3 ans, un nouveau procès-verbal permet de constater qu'une procédure de reprise peut être votée.

Jardin du souvenir communal

Il est indispensable de **faire figurer le nom des personnes** dont les cendres ont été dispersées.

Un ossuaire est indispensable pour stocker les restes des exhumations (après reprise de tombes).

Les restes humains doivent pouvoir être identifiés



Vers un nouveau règlement du cimetière :

Le règlement actuel existe. Il a besoin d'être « toiletté », complété.

Plan d'actions.

. **Prévoir un emplacement disponible pour caveau provisoire ou caveau d'attente** (ouvrage réalisé par la commune et voué à recevoir temporairement les cercueils destinés à être inhumés dans des sépultures non encore construites ou qui doivent être transportées dans un autre lieu. Le dépôt ne peut pas excéder 6 mois).

. Délibération du Conseil Municipal en vue de la **mise en place de nouveaux contrats de concession avec durée limitée et application de tarifs.**

Les contrats de concession, peuvent être familiaux, collectifs, individuels... Ces contrats doivent être clairs pour éviter tout litige entre la commune et les contractants ou leurs descendants.

La nouvelle gestion du cimetière représentera des coûts pour la commune (le coût moyen de récupération d'une sépulture est de 600 €) sans rentrer dans une logique « de rentabilité » bien entendu en matière de deuils, il importe dans une commune au moment où les marges financières se réduisent, qu'à toutes charges puissent correspondre des produits.

. La commune se dotera d'un **plan arrêté numérisé du cimetière** et **d'un outil de gestion informatisé, de registres spécifiques** : ceux obligatoires (registre de l'ossuaire), ceux utiles (registre d'inhumations des cercueils et urnes, scellement d'urnes, de dispersions au jardin du souvenir, d'état d'abandon...)

Dates à retenir

- Samedi 14 avril : section Djembé journée culturelle africaine
- Samedi 21 avril : concours de belote organisé par la comité des fêtes
- Mercredi 25 avril au mercredi 2 mai : centre de loisirs
- Samedi 28 avril : Banquet des aînés
- Samedi 26 mai : fête de la Gym
- Vendredi 8 juin : fête du village au terrain de football à partir de 19 heures
- Dimanche 17 juin : brocante
- Samedi 23 juin : Kermesse de l'école
- Du 9 au 15 juillet : Neuvaine à Saint Bonaventure
- Mercredi 11 juillet : **encombrants au centre du village et à la cloche**
Si vous habitez les écarts, pour bénéficier de la collecte du centre-ville merci de faire une demande 48 h au préalable
Au 03 28 62 03 96 ou contact@sm-sirom-flandre-nord.fr



Le Comité des fêtes

THEATRE

Cette année encore, le petit théâtre des loisirs bourbourgeois nous a offert une belle prestation avec « Un dîner bien tranquille ». Beaucoup d'entrées, de générosité, des gâteaux ... Le Comité des fêtes a eu le plaisir d'offrir un chèque de 1600€ à l'association de la p'tite Alixe (Alixé est une petite fille de 5 ans souffrant d'une maladie orpheline). Merci à vous tous pour votre participation.



ZEGERSCAPPEL



CONCOURS DE BELOTE

Il aura lieu le samedi 21 avril à la salle polyvalente.

Inscriptions à partir de 13h15, début du concours 14h.

Boissons et petite restauration sur place.

84 équipes en mars 2017, nous espérons vous accueillir aussi nombreux cette année.

BANQUET DES AINES le 28 avril

Toutes les personnes âgées de 65 ans dans l'année recevront une invitation au Banquet offert aux aînés par la municipalité et le Comité des Fêtes.

A notre grand regret, peu d'aînés y participent... Pourtant, c'est une belle journée festive, gourmande et musicale avec notre organiste Olivier.

Vous ne pouvez pas vous déplacer, n'hésitez pas à le signaler, nous venons vous chercher !!! Nous vous attendons nombreux pour partager un bon repas.

FETE DU VILLAGE le vendredi 8 juin

Cette fête très conviviale rassemble de nombreux convives et annonce les beaux jours.

Tarif identique à l'année dernière : 17€ avec 2 boissons, enfant 8€.

Réservations en Mairie du 21 mai au 4 juin.

Un feu d'artifice tiré par « Ciel en fête » clôturera la soirée

BROCANTE le 17 juin

Caution de 5€ remboursable uniquement le jour même à la buvette à partir de 16h, payant pour les marchands ambulants.

Réservations en Mairie aux heures d'ouverture habituelles à partir du 6 juin.

Les emplacements se concentreront tout d'abord autour de la place afin d'éviter le maximum de places libres et de ce fait le manque d'intérêt des flâneurs.

Les animations sont en cours de réflexion...

Consultez régulièrement le site Internet de Zegerscappel pour découvrir les manifestations à venir, Jean-Pierre, notre fidèle « créateur d'affiches » le met à jour au fur et à mesure des animations validées.

Pour les adeptes du site facebook, n'hésitez à vous connecter et à partager nos manifestations : site « Comité des fêtes de Zegerscappel site officiel 2017 » mis à jour par Christelle.

Le Comité des fêtes.



Du côté de nos commerçants



La vie locale

Les vœux du Zénith ont eu lieu le 24 janvier.



Les nouveaux commerçants ont été présentés en présence de Mme le maire Mme Chantal Comyn. Ce fut une belle cérémonie, pleine de dynamisme et de bonne humeur, avec de bonnes interventions de la Présidente et des élus présents.

Les commerçants présents de ZEGERSCAPPEL : Yoann Guiton (Panier Sympa), Nathalie Deheunynck (Nathif), Jacques Devulder (Mercerie Devulder) et Laurence Berteloot (Coiffure Laurence).

Le 18 janvier 2018, a eu lieu la remise des lots de la quinzaine commerciale 2017, sous l'égide de la CCHF, et en présence des 5 associations de la CCHF. Bravo aux gagnants, M Jean-pierre BAERT (1 nuit au château de Tilques , Coiffure Laurence), M Bernard Vannieuwenhuyse (1 trottinette électrique, Boucherie Talleu), Mme Jennifer Legrand (1 tablette galaxy 6 , Mercerie Devulder).



Semaine de pâques : distribution des œufs de pâques dans nos commerces



L'Assemblée générale du Zenith a eu lieu le mardi 27 mars 2018 en mairie de Wormhout

N'oubliez pas de rendre
commerçants
le 27 mai (la fête des Mamans)
et le 17 juin (la fête des Papas),
ils vous récompenseront.

visite à nos



Nous remercions vivement Chantal et Patrick (Bécue Boissons), pour leur fidélité au Zénith et sur le village. Nous leur souhaitons une bonne retraite bien méritée.

Bienvenue à notre nouvelle adhérente Melle Louise Blaevoet (elle ouvrira prochainement « La commode de Louise », rue d'Ypres).

VIVE LE PRINTEMPSLE ZENITH TOUTES VOILES DEHORS.

Pour le Zénith. Laurence BERTELOOT.



Ateliers tricot – crochet – couture Horaires 2ème trimestre 2018

Veuillez vous inscrire à la mercerie et confirmer votre inscription à chaque cours, les places étant limitées à 5 personnes maxi Tél. 03 28 68 92 85

AVRIL

Enfants	Couture	jeudi 26 avril de 14 h 30 à 17 h 00 jeudi 03 mai de 14 h 30 à 17 h 00
	débutantes Tricot	mardi 24 avril de 14 h 30 à 17 h 00 mardi 24 avril de 10 h 00 à 11 h 30
Adultes	Couture	samedi 7 avril de 14 h 30 à 17 h 30 mardi 10 avril de 18 h 00 à 20 h 00 jeudis 5 et 12 avril de 14 h 30 à 17 h 30
	débutantes Tricot	mardi 10 avril de 14 h 30 à 17 h 30 mardi 10 avril de 10 h 00 à 12 h 00

MAI

Adultes	Couture	mardi 15 mai de 18 h 00 à 20 h 00 jeudis 17 et 24 mai de 14 h 30 à 17 h 30 samedi 19 de 14 h 30 à 17 h 30
	débutantes Tricot Crochet	jeudi 31 mai de 14 h 30 à 17 h 30 mardi 15 mai de 10 h 00 à 12 h 00 mardi 22 mai de 14 h 30 à 16 h 00

JUIN

Adultes	Couture	jeudis 7 et 14 juin de 14 h 30 à 17 h 30 samedi 9 juin de 14 h 30 à 17 h 30 mardi 12 juin de 18 h 00 à 20 h 00
	débutantes Tricot Crochet	jeudi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30 mardi 5 juin de 10 h 00 à 12 h 00 mardis 5 et 19 juin de 14 h 30 à 16 h 00

Les fournitures pour les ateliers sont à la charge des participants, sauf pour les enfants où elles seront fournies.

Tarif des cours : Tricot 10 €, Couture 15 €, Crochet 8€



Belle réussite pour les deuxièmes puces des couturières qui se sont déroulées le dimanche 18 février salle polyvalente.

Autant les exposants que les nombreux visiteurs furent satisfait de cette journée qui s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur.

La mercerie Devulder et l'Omnisports (section Djembé) remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation et vous donnent rendez vous en 2019. D'avance merci.
Edith.





La supérette sera fermée
du lundi 23 au vendredi 27 avril pour travaux

Après un agrandissement, changement du mobilier et une nouvelle enseigne coccimarket

Réouverture
samedi 28 avril 2018 à 8 h

Des nouveaux rayons, avec
encore + de choix

S.a.s zegers superette
5 rue d'ypres ,Zegerscappel
03 28 62 25 94
Yoguliton@yahoo.fr

Fromage et charcuterie a la coupe
Fruits et légumes, point chaud
Française des jeux, voix du nord, point vert
Brasseur (ex becue boissons), livraison a domicile

Lundi au samedi 8:00/12:30 15:00/19:30
Dimanche et jours fériés 8:00/12:30 16:00/19:00



Attention suite au changement d'enseigne, la carte de fidélité sera informatisé .
Sur un support dématérialisé. les cartes panier sym-
pa sont à utiliser avant le dimanche 22 avril 2018 ,
passé cette date, il sera trop tard .

S.a.s zegers superette
Mr Gaulton Yoann
5 rue d'ypres
59470 Zegerscappel
03.28.62.25.94
Yoguliton@yahoo.fr

Ouvert 7 jours sur 7

Lundi au samedi 7:30/12:30. 15:00/19:30
Mercredi 8:30/13:00. 15:00/19:00
Dimanche 8:30/13:00. 16:00/19:00



Le 28 Avril **OUVERTURE** de votre **NOUVEAU MAGASIN**

La Commode de Louise
Prêt à porter Femmes (du 34 au 56)
Chaussures, Lingerie (du 85A au 105E), Bijoux et Accessoires



3bis, rue d'Ypres - 59470 Zegerscappel

Tél. 03 28 62 20 82



La Commode de Louise

e.mail : lacommodedelouise@orange.fr



Ça s'est passé à Zegerscappel...



Remise du bénéfice de la pièce de théâtre au profit de « P'tite Alix »

Nouveau

Samedi 17 février
Rencontre avec Emilie BREUX
1ère résidence d'artiste en CCHF !



Nouveau



Dimanche 18 février
La Grande Mercerie

Samedi 10 mars
Venez jouer en famille



Samedi 17 mars
Nettoyage des fossés
Organisé par la société de chasse

Samedi 17 mars
Saint Patrick



Samedi 24 mars
Carnaval ZOE



Mardi 27 mars
Thé dansant



31 mars - 1er avril
Tournoi de Foot



7 avril
Parcours du Cœur
Participation de l'Ecole



8 avril
Parcours du Cœur
93 participants

ACCUEIL DE 2 ARTISTES EN RÉSIDENCE À LA CCHF

Le service culture de la Communauté des Communes des Hauts de Flandre a organisé, pendant 4 mois, une résidence d'artistes et a proposé des animations pédagogiques.

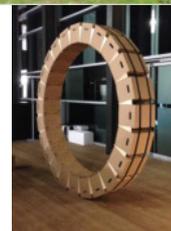
C'est dans ce cadre qu'Emilie BREUX a exposé quelques-unes de ses œuvres à la mairie et à la bibliothèque de Zegerscappel, du samedi 25 janvier au samedi 24 février. Ces tableaux ont été vus par tous les élèves lors de l'accueil des classes et par le public.



Et le samedi 17 février fut une journée intense. Emilie était loin de pouvoir exposer toutes ses œuvres à la mairie, au vu de leur taille ! C'est ce que la quarantaine de personnes présentes le samedi matin a découvert, lors d'un diaporama. Il y avait des œuvres éphémères hautes de plusieurs mètres, mais aussi une



énorme boule en briques qui semblait prête à être projetée sur le château voisin, ou la main géante et lumineuse, installée en haut d'un immeuble en Angleterre et qui s'agite au moindre mouvement, ou la roue géante fabriquée à partir d'emballages de meubles IKEA...



Œuvres en trompe-l'œil et touche d'humour ont interpellé les spectateurs.



L'après-midi, 10 enfants et 4 mamans ont appris à dessiner les ombres de fleurs au fusain. Tous s'y sont appliqués pendant deux heures, dans la pénombre, satisfaits de leurs prouesses. Bravo aux artistes !



L'histoire ne s'est pas arrêtée là puisque Anne-Frédérique BOURGET et Marie-Irène COUTTEURE de la Compagnie théâtrale Maskantête, basée dans le Nord depuis 2001, ont participé à la mise en scène des histoires racontées le jeudi 8 mars.



15 enfants accompagnés de leur maman ou de leur papa étaient inscrits. Un moment magique au bord de l'eau, ponctué par la mélodie à la trompette de Zélye, où la grenouille rencontre le crocodile et le petit poisson d'argent et sa famille viennent au secours d'un baleineau, où l'arbre merveilleux garde tous les secrets qu'on lui confie...



JEUX EN FAMILLE

Le samedi 10 mars, un après-midi de jeux de société organisé par UN MOND'LUDIK a réuni 30 participants pendant 2 heures et demie. Un moment de détente très agréable, apprécié de tous. Un goûter terminait la séance.

PROJET POUR LE MOIS DE MAI

La bibliothèque a désiré célébrer à sa façon l'anniversaire de l'armistice de 1918 en proposant une exposition prêtée par la MDN : 15 histoires courtes en BD.

LE SITE DE ZEGERSCAPPEL

Vous y trouverez toutes les photos des animations, des informations, dont les derniers livres achetés.

Celles et ceux qui contribuent au succès des diverses animations de notre bibliothèque sont très nombreux. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés!

Téraise et son équipe





Animation Sportive
Tennis de Table



Animation Sportive
Escrime



Bal Enfantin à Oye-Plage



Inscriptions au centre aéré

Centre aéré pour les enfants à partir de 4 ans jusque 12 ans
Du lundi 16 juillet au vendredi 10 août 2018



Thème « Légendes et traditions »

Inscription en mairie
du 30 avril au 12 mai pour les Zégerscappelais
le 14 mai pour les extérieurs



	QF jusqu'à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700	QF de 701 à 900	QF de 901 à 1100	QF supérieur à 1100
Centre	10 € par semaine	18€ par semaine	24€ par semaine	28.75€ par semaine	30€ par semaine	31.25€ par semaine

47.50€par semaine pour les non Zégerscappelais.

	QF jusqu'à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700	QF de 701 à 900	QF de 901 à 1100	QF supérieur à 1100
Péricentre 8 h à 9 h 17 h à 18 h	1.75€ par vaca- tion	1.8€ par vaca- tion	1.85€ par vaca- tion	1.90€ par vaca- tion	1.95€ par vaca- tion	2€ par vaca- tion



Du côté de nos écoliers

La rentrée 2018 se prépare déjà. Les parents ayant des enfants de 2 ans révolus en septembre sont invités à venir les inscrire.

Modalités d'inscription :

Inscription auprès de la Mairie

Inscription à l'école

Documents à fournir : livret de famille, certificat médical, carnet de vaccination, certificat d'inscription délivré par la Mairie.

Sorties réalisées depuis le début d'année :

La Maison du Marais à St Omer le 22 septembre

Cross du Houtland le 17 octobre

Spectacle de marionnettes « Mariska » le 16 novembre

Cross de l'acier à Leffrinckoucke le 17 novembre

Théâtre « le Petit Prince » le 11 décembre

Cinéma à Gravelines le 21 décembre

Animation Monde et Nature le 22 janvier



Sorties programmées pour cette année :

Cirque Gruss à Dunkerque le 30 mars

Musée du dessin et l'estampe à Gravelines et platier d'Oye le 31 mai.

Musée portuaire de Dunkerque et le Camélus à Ghyvelde le 05 juin.

Visite à la Rethondes à Compiègne et du Château de Chantilly le 14 juin en partenariat avec les Anciens Combattants de la commune.

Journée découverte au Centre d'Education Nature du Houtland le 25 juin.



Visite des ambassadeurs du Sirom :

Nous avons reçu la visite des ambassadeurs du Sirom qui ont fait une intervention dans 5 classes pour expliquer le système de récupération et de tri des déchets et sensibiliser les élèves à l'importance du respect de la nature.

Des artistes à l'école :

Dans le cadre du programme « Artiste Résidence Territoire », en collaboration avec la maison du Westhoek, la CCHF, la DRAC des Hauts de France et l'Inspection Académique, nous avons eu le plaisir de recevoir la Compagnie Maskantête.

La metteuse en scène Anne-Frédérique Bourget et sa collègue Marie-Irène Coutteure ont proposé des activités créatives. Les enfants sont enchantés ! Nous avons convenu que les enfants allaient offrir des "trésors" à toutes les classes de l'école, une sorte d'intervention inattendue et éphémère. Nous allons réfléchir à ce que nous voulons "offrir" et travailler parallèlement sur les petits bonheurs du quotidien. Puis, elle reviendra pour réaliser quelques exercices, répéter et réaliser ces "cadeaux".

Nous les remercions.

Puis nous avons bénéficié d'une animation pédagogique avec Emilie Breux, artiste en arts plastiques. Elle nous a fait l'honneur de sa visite à l'école pour animer dans une classe un projet plastique. Les élèves ont apprécié, nous la remercions.



Je remercie également la Municipalité et l'Association Zoé pour leur soutien logistique et financier, sans qui nous ne pourrions réaliser ces nombreux projets.



Zegers Objectif Enfants, l'association de parents d'élèves de l'école Dominique Doncre finance les sorties éducatives organisées par les enseignants, finance des abonnements et des équipements pour l'école (tricycles, TBI), elle est représentée au conseil d'école.

L'association organise des actions pour récolter des fonds.

Cette année, la brocante, le loto et le repas avec animation carnavalesque ont été reconduits. Ces actions sont aussi l'occasion de participer à la vie du village, de se retrouver entre parents dans un cadre festif.

Avec les enseignants et l'association, les enfants nous ont proposé un goûter le 8 décembre à la sortie de l'école. Nous avons eu de la chance, le temps était avec nous ! Mais surtout les pâtisseries, réalisées dans la journée par les enfants ont eu un franc succès, merci à l'investissement des enseignants et de quelques parents.

Viendra ensuite la fête de fin année pour célébrer une année scolaire de labeur et un nouveau passage pour nos enfants.

Nous, parents, voulons le meilleur pour nos enfants et c'est bien l'objectif de l'association. Nous sommes un peu plus nombreux cette année pour faire vivre les actions, et comme les idées surgissent plus vite et plus fortes quand on est ensemble, il y aura quelques nouveautés à venir :

Un bal folk devrait être organisé à l'automne et dès maintenant, vous pouvez vous procurer au prix de 1€50 les gobelets « éco-cup » de l'association ZOE:

ce sont des collectors, le prénom de chaque enfant de l'école y figure !

Pour nous joindre, pour s'informer :
<https://www.facebook.com/associationzoe/>
association_zoe@hotmail.fr





RENCONTRES ET DETENTE

Du côté des associations

Le **4 janvier** 2018 , c'était le partage des vœux et de la galette des rois .

Ce sont

Jean-Marie Hamez , Christian Ryckebusch ,
Renée Depriester et Paulette Vanpeperstraete
qui ont été tirés au sort et ont reçu un petit cadeau

Nous étions plus nombreux que d'habitude car notre Président avait invité toutes les personnes qui auraient pu entrer au Club, afin de les inciter à nous rejoindre .

Tous nos adhérents se sont réinscrits et nous avons eu 10 nouvelles inscriptions .



Le **25 janvier** , c'était notre Assemblée Générale.

Après le rapport d'activité , la trésorière Anne-Marie nous a lu les comptes de l'année , qui nous donnent un petit déficit de 197€ . Les comptes sont acceptés à l'unanimité .

Merci Anne-Marie pour tout ce travail.

Il n'y avait pas de nouveaux candidats pour entrer dans le bureau , nous avons donc élu à l'unanimité les membres qui avaient été élus il y a trois ans : Roger Féburie et Donat Deswarte .

Le bureau est le même que l'an dernier et les postes sont restés les mêmes .

Notre Président prend la parole pour nous parler de projets pour cette année.

Il est prévu un **voyage publicitaire** à Gand le **5 juin départ à 7 h 30** pour le prix de **34€** ;

Il comprend trois repas et la croisière sur les canaux de Gand.

Ce voyage est ouvert à tous, adhérents au Club ou non. Le nombre de places étant limité , inscrivez-vous au plus vite au près d'Anne-Marie Poublanc au 03 28 68 93 05 . Voyez la publicité jointe .

Prochaines dates à retenir :

Judi 26 avril Après midi au Club

Judi 31 mai Nous fêtons les adhérents nés entre décembre et mai .

Judi 28 juin et judi 26 juillet , après midi au Club

Le mercredi 4 juillet à Bollezeele : Concours de belote dans la salle Dehaene



AVEC
INTERBEL

Croisière à GAND

Voyez ses témoins d'un prestigieux passé en bateau...

Contemplez les superbes façades, preuves d'une histoire riche et pleine de grandeur...

Croisière à travers une ville merveilleuse qu'il faut absolument avoir vu!

Vous serez pris en bateau-taxi à la descente du car pour vous rendre ainsi au cœur de la ville. Là vous pourrez admirer la belle ville Médiévale de Gand vu du bateau tout au long de ses multiples canaux!

DATE D'ORGANISATION

05 juin

LE SOIR
GRAND BAL
MUSSETTE

Avec
Animateur

MENU

Petit-déjeuner
Pain cramiq
Café, chocolat à volonté

Déjeuner
Entrée
Plat de Résistance
Fromage

Souper
Assiette Anglaise

EN CADEAU
PAR PERSONNE



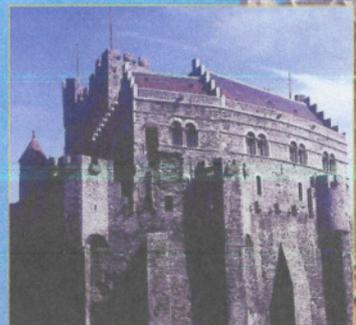
à consommer avec modération

LEDOUX
chocolaterie

PRIX DU VOYAGE

€ SEULEMENT

T.T.C.
EN CADEAU : 1 MAGNUM DE MARTINI OU 1 MAGNUM DE PORTO OU 1/2 KG DE PRALINES





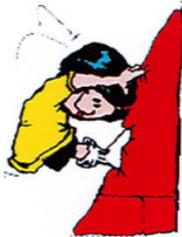
FETE DU CLUB GYM ET DETENTE DE ZEGERSCAPPEL

samedi 26 mai 2018

SALLE POLYVALENTE DE ZEGERSCAPPEL

A partir de 15 h 00, prestations des différents groupes d'enfants

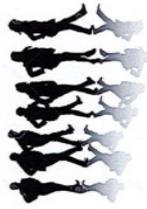
Entrée libre



Dès 20 h 00 soirée danses en ligne pour tous

Entrée : 6 euros

Ambiance assurée.



Lors de cette journée tirage au sort des gagnants des grilles

Petite restauration sur place

I.P.N.S.

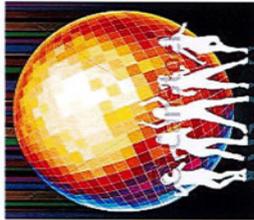
Venez nombreux, avec parents et amis, soutenir les bénévoles et adhérents du club.



Gym et Détente
organise une

SOIRÉE DANSANTE

(danses en ligne, danses en couple)



Salsa
Valse Disco
Quick-step
Rumba
Rock
Cha-chu
Dance-celtique
Tango
Madison

Animation **Chuisrock**

samedi 26 Mai 2018

DÈS 20h00
Salle polyvalente de Zegerscappel

Entrée: 6€

Petite restauration sur place

I.P.N.S

Gym et Détente





13ème tournoi international U15 Bruno Waeselynck

VICTOIRE DES LOCAUX

Lors de ce week-end Pascal l'US Yser organisait au stade Gérard Becue à Zegerscappel la 13 ème édition du tournoi U15 Bruno WAESELYNCK,

Cette manifestation regroupait 16 équipes venues d Angleterre , Belgique , Normandie et des Hauts de France (district Artois, Cote d'Opale et Flandres)

Celles ci étaient réparties en 4 poules de 4 équipes . A l'issue des qualifications , les équipes de South London Schools , Bergues ,Anzin Mareuil et US Yser terminaient en tête de leurs poules respectives .

Les demi finales très acharnées virent Anzin Maroeuil l'emporter aux tirs aux buts face à South London schools et l'Yser gagner 1 à 0 contre Bergues.

La petite finale voyait South London Schools prendre le meilleur sur Bergues

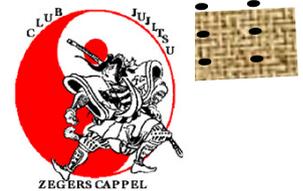
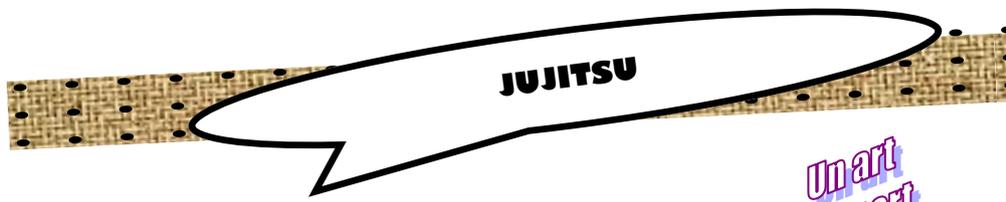
La finale fut très indécise de bout en bout , les défenses prenant le pas sur les attaques et s'acheva sur un score nul et vierge .

Lors de la séance des tirs aux buts, un arrêt du gardien de l'Yser permit à celle ci d'arracher la victoire par 3 à 2 au dépend des banlieusards Arrageois.

Lors de la remise des récompenses , les organisateurs félicitent l'ensemble de participants pour l' excellent état d'esprit qui régna tout au long de la compétition et donnèrent Rendez- vous en 2019 pour la 14eme édition.

Bruno PENEL





Un enseignement de qualité

Un art
Un sport
Une culture

La saison 2017 - 2018 se poursuit

La vie du club



Le 27 janvier :

Le club a fêté traditionnellement la nouvelle année :
Comme chaque année, les membres du club ont été fiers de partager leur discipline avec leur famille, les élus, et le public et les clubs amis qui se sont rassemblés à la salle polyvalente pour notre cérémonie : KAGAMI BIRAKI.
Le bureau tient à remercier l'ensemble des pratiquants pour s'être mobilisés aussi nombreux et pour la qualité des démonstrations de tous niveaux.
De nombreux passages de grades ont été remis également.

BRAVO à TOUS

Horaire des Cours <u>salle multisports rue du Maréchal Leclerc</u>			
	Cours Enfants de 6 à 9 ans	Cours Enfants de 10 à 13 ans	Cours Ado Adulte
Mardi	17h30 – 18h30	18h30 – 19h30	19h30 – 21h00
Jeudi	17h30 – 18h30	18h30 – 19h30	
Vendredi			18h45 – 20h15

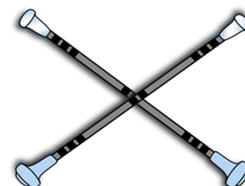
2 séances d'essai vous sont offertes gratuitement (seul un certificat médical d'aptitude est obligatoire)

Pour toutes informations: Isabelle MELLIET: 06 61 43 19 17 Mickaël LIEVEN : 06 64 44 00 38 / 09 83 73 85 41

Omnisports et Loisirs

Le bureau a changé suite à la démission de la Présidente, Nathalie EVRARD. Sont restées en place la Trésorière (Edith DEVULDER) et la Secrétaire (Annick SIPIETER), les responsables de section font leur entrée en tant que membres : Monique BLONDE pour la section "Au fil du temps", Sylvie DEPRIESTER pour le Djembé, Christelle GHEKIERE pour les majorettes, Jean-Jacques MACAUX pour le tennis de table.

Section : Majorettes



Les majorettes organisent leurs entraînements le vendredi soir de 18 h 30 à 19 h 30 (à partir de 5 ans)

Dates des inscriptions pour l'année 2018 / 2019

Vendredi 15, 22 et 29 juin 2018
à partir de 18 h 30

A très bientôt.



Section : Tennis

Le printemps arrive, vous êtes intéressés par le tennis, n'hésitez pas à vous rapprocher d'Edith DEVULDER (la mercerie) pour tout renseignement au 03 28 68 92 85

Cotisation annuelle : 15 Euros par adhérent, tarif dégressif par famille.

Section : Tennis de table

Entraînements	Ados et adultes	le lundi de 18h 30 à 21h
	Enfants	le mercredi de 14h à 17h

Ils ont lieu à la salle polyvalente ainsi que les matchs de compétition



Entraînements	Ados et adultes	le jeudi de 18h 30 à 21h
---------------	-----------------	--------------------------

Ils ont lieu dans la petite salle.

Le club vient d'acquérir 2 nouvelles tables de Ping – Pong

Il a terminé **1^{er} en départemental 4** et est monté **en département 3** – UFOLEP – Secteur HAZE-BROUCK

Les matchs de compétition auront lieu à la salle polyvalente les :

Jeudi 12 avril 2018 à 19 h Zegerscappel contre Bierne 5

Jeudi 3 mai 2018 à 19 h Zegerscappel contre Ledringhem 1



BON A SAVOIR

Infos pratiques



EGLISE SAINT OMER DE ZEGERSCAPPEL

Messes à 9h30 :

Dimanche 22 avril
Jeudi 10 mai
Dimanche 3 juin
Dimanche 24 juin

Samedi 18 août à 18 h

Dimanche 2 septembre à 11 h

Nettoyage de l'église :

lundi 23 et mardi 24 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h



CHAPELLE DE LA CLOCHE

Neuvaine à Saint Bonaventure
du 9 au 15 juillet 2018

messe à 9 h :

lundi 9, mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13 juillet
messe à 10 h 30 : dimanche 15 juillet



Broyage de

Printemps

Entre le 15 mai 2018 et le 8 juin 2018



Les tontes des pelouses
sont autorisées
du lundi au samedi
de 9 h à 19 h
et interdites le dimanche .



Les détenteurs de chiens sont tenus d'éliminer toute déjection que ceux-ci pourraient déposer sur les voies et espaces ouverts au public.

**Devenez sapeur-pompier volontaire
rejoignez-nous !**



**Le Centre d'Intervention et de
Secours de l'Yser à Bollezeele**
Recrute à partir de 17 ans

Merci de contacter
Thierry DECRIEM T 06 50 88 83 29

FLEURISSONS ENSEMBLE



NOTRE VILLAGE
Cultivez vos fleurs, c'est que du bonheur !



Concours 2018

DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Les plus beaux fleurissement seront récompensés.

Suite au passage de la commission
Environnement Fleurissement,
une participation au concours
vous sera proposée.



Zegerscappel

ZEGERSCAPPEL



Concours de

BELOTE



Samedi 21 avril 2018

Salle polyvalente



Inscriptions à partir de 13h15

Début du concours: 14h

Jeux en 5 parties à 1501 points

Inscription: 8 € par participant

1er prix: 150€ (2 bons d'achat de 75€)

2ème prix: 100€ (2 bons d'achat de 50€)

3ème prix: 50€ (2 bons d'achat de 25€)

Lots à tous les participants

La valeur des lots est indiquée par doublette sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

De ce fait, le Comité se réserve le droit de modifier la valeur des lots.

**Boissons et petite
restauration sur place**



Organisé par le comité des fêtes de Zegerscappel

I.P.N.S.